



MAIRIE DE VIANE
81530 VIANE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIANE

L'an deux mille dix-huit, le neuf janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Mme BLAVY Francine, Maire de la Commune de Viane.

Date de convocation : 3 janvier 2018

Étaient présents BONNET Claude, THAL Nathalie, MAFFRE Alain, PRATLONG Régine, BONNET Dominique VAUGIRAULT Danielle, PAGES Kevin, CHANTEFORT Andrée, MARRE Anthony LHUILLIER André.

Absent excusé :

- MONDEME Marie-Françoise, qui a donné procuration à Mme BLAVY Francine
- AZAIS Pierre, qui a donné procuration à Claude BONNET
- RAYNAUD Gorette qui a donné procuration à Nathalie THAL

Nathalie THAL a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

Objet
Projet Eolien
Refus de legs
DM 7/2017
DETR

PROJET EOLIEN

Plusieurs débats ont eu lieu dans le conseil et dans des réunions d'élus, 2 entreprises nous ont contactés pour présenter un projet d'implantation d'éolienne sur la commune de Viane : SAMÉOLE et ARKOLIA ENRGIE.

Les 2 maires : Berlats et Espérausses, où des éoliennes sont également prévues, pour le même projet, ne se sont pas prononcés.

Si le Conseil émet un avis favorable, l'étude s'étendra sur plusieurs années. Toutes les contraintes susceptibles d'être une entrave à la réalisation du projet, seront prises en compte : biodiversité, faune, flore, environnement, paysage, acoustique...

Des réunions d'information et de consultation de la population seront organisées pendant la durée de cette étude. Ce n'est qu'après avoir analysé toutes ces contraintes que M. le Préfet se prononcera pour la réalisation du projet.

Lors de sa visite à l'intercommunalité, M. le Préfet a évoqué la participation des collectivités locales à la diminution du déficit du budget de l'état.

La DGF diminue chaque année un peu plus et notre marge de manœuvre financière est de plus en plus limitée. L'installation d'un parc éolien pourrait à la fois être un fournisseur d'énergie propre et un nouvel apport financier pour notre collectivité.

Après en avoir délibéré, par 10 oui, 3 contre et 1 blanc, le Conseil donne son accord pour entamer une étude de faisabilité, et choisi l'entreprise SAMEOLE, par 11 pour et 3 blancs.

LEGS :

Mme le Maire rappelle au Conseil la proposition de legs par M. AZEMA du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage de la maison située Place du Docteur Veaux. Le 2^e étage, appartenant à M. BASALGETE est en vente.

Mme le Maire propose :

- soit on prend le legs en copropriété tel qu'il est actuellement,
- soit on achète le tout pour environ 12 ou 13000 euros avec les frais de notaire.

La question se porte sur le projet à réaliser dans ce lieu : café, appartement, maison des jeunes ...La commune a déjà acquis des biens immobiliers qui « dorment » pour l'instant.

Mme le Maire pense qu'il faut se poser la question de l'acceptation ou pas de ce legs pour lequel la mairie n'a pas de projet actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix contre l'acceptation de ce legs, 1 pour et 2 blancs, ne donnent pas suite à cette proposition.

DM N°7 Virements de crédit :

Afin de régler les travaux qui sont réalisés autour de la patageoire, les virements de crédits suivants :

	Diminution	Augmentation
D 21318-143 : Maison Fontaine Couverte	600.00 €	
D 21735-145 : Base de loisirs		600.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	600.00 €	600.00 €

Questions diverses :

- information sur le recensement de la population qui va avoir lieu à Viane du 18 janvier au 17 février 2018 par nos 2 agents recenseurs qui sont Géraldine BARDY et David MERLY.

- micro crèche : le transfert de la compétence "accueil de la petite enfance" à la Communauté des Communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc est à l'étude. Vous trouverez à cet effet un questionnaire dans le bulletin intercommunal que vous allez recevoir. Viane, Murat, la Salvetat sont intéressés pour obtenir une micro-crèche.

Les personnes concernées sont invitées à remplir ce document et le retourner en mairie ou à la Communauté des Communes.

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : les dossiers de demande de subvention sont à présenter à la Préfecture avant le 31 janvier 2018.

Mme Le Maire propose 2 dossiers :

- la défense incendie car, maintenant les dépenses incendies sont à la charge des communes. De plus il manquerait un poteau incendie ou une prise d'eau à la rivière à la sortie de Viane, direction Lacaze. - La sécurité des cours et classes de l'école (caméra)

Ces 2 dossiers sont éligibles au titre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, charge Mme le Maire de monter les dossiers de demande de subvention.

- Cérémonie des vœux pour dimanche 14 janvier 12h, invitation de Francine BLAVY à tous les membres du conseil.

- Chemin de la Rouillade : l'enquête publique va débiter prochainement.

Fin de la séance : 22 h 05